

RAPPORT ANNUEL 2016 SUDAC

Société Urbaine de Distribution
d'Air Comprimé

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes de la SUDAC portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.

III. LEXIQUE 16



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	6

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Trimestriellement, le service gestionnaire adresse à la mairie de Paris un appel de fonds destiné à pouvoir payer les arrérages de pension et les frais de gestion. Ce montant trimestriel est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC).

La gestion des bénéficiaires est réalisée par deux équipes au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux :

- l'unité « gestion spécifique », service de la gestion des pensions pour le versement des pensions et compléments de pension.
- l'unité « pôle expertise », service reconnaissance de droits pour la liquidation des droits propres.

Tous les trimestres, le service gestionnaire procède en tant que de besoin :

- à la création de dossiers de retraités et d'ayants cause,
- au contrôle des dossiers des retraités,
- à l'installation dans le système de suivi des paiements,
- aux modifications des adresses et des références de paiement,
- au calcul et au paiement des prestations à terme échu,
- à l'information des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- au traitement des incidents de paiement,
- aux déclarations fiscales individuelles,
- aux statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées, à Bordeaux, par la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC) qui se charge également du versement aux organismes concernés des charges sociales.

INDICATEURS

Pour l'année 2016, la Caisse des dépôts et consignations a procédé à 458 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale éventuellement majorée de la complémentaire est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL,
- et de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

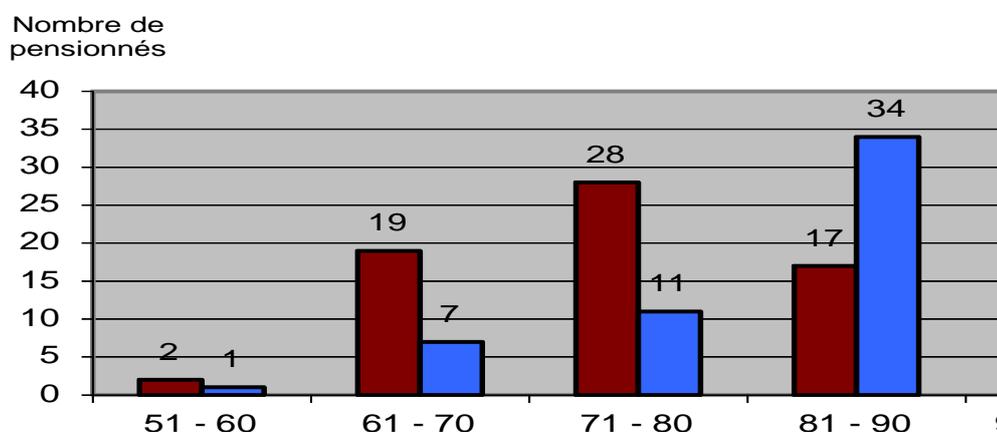
En 2016, 8 décès et 2 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

Rappel : au 31 décembre 2015, le nombre de pensionnés était de 143.

Au 31 décembre 2016, on dénombre 136 pensionnés.

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1 ^{er} trimestre	118	25	143
2 ^{ème} trimestre	115	27	142
3 ^{ème} trimestre	113	26	139
4 ^{ème} trimestre	112	24	136
Total	458		

Répartition des pensionnés par tranche d'âge



FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des dépôts et consignations reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des dépôts et consignations adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2016, ces frais se sont élevés à 19 229 €.



Bilan	9
Compte de résultat	11
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	12
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables, fait caractéristique	13
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat.....	14
Affectation du résultat de l'exercice.....	14
L'audit des comptes	15

BILAN ACTIF*(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Fournisseurs & prestataire débiteurs	1 369		1 369	0
Créances sur prestations indues	1 369		1 369	0
Créances et comptes rattachés	110 885		110 885	4 922
Créances sur la Mairie de Paris :				
Subvention à recevoir	106 176		106 176	0
Frais administratifs	4 709		4 709	4 922
Disponibilités	0		0	52 704
Banque	0		0	52 704
TOTAL GENERAL	112 254		112 254	57 626

(en euros)

PASSIF	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		APRES AFFECTATION DU RESULTAT	
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	41 388	50 000	30 506	41 388
Report à nouveau	41 388	50 000	30 506	41 388
Résultat de l'exercice	-10 883	-8 612		
Résultat de l'exercice	-10 883	-8 612		
TOTAL I	30 506	41 388	30 506	41 388
DETTES				
Banque	66 873		66 873	
Dettes et comptes rattachés	14 875	16 238	14 875	16 238
Réimputations paiement prestations	506	3 122	506	3 122
Contribution sociale généralisée	2 829	2 306	2 829	2 306
Contribution soc. génér. élargie	5 330	4 538	5 330	4 538
Contribution Remb. dette sociale	639	547	639	547
Contribution Sociale à l'Autonomie	354	288	354	288
Cotisations Sécurité Sociale	17	25	17	25
SUDAC - Financement à reverser				
Créditeurs divers	491	491	491	491
Frais administratifs à payer	4 709	4 922	4 709	4 922
TOTAL II	81 749	16 238	81 749	16 238
TOTAL GENERAL (I + II)	112 254	57 626	112 254	57 626

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en euros)

	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal		
Financement Mairie de Paris (Prestations)	455 286	470 069
Financement Mairie de Paris (Frais de gestion)	19 229	20 067
Autres produits de gestion	1	1
TOTAL I	474 516	490 138
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations à caractère social	466 116	478 682
Arrérages de pensions	466 115	478 682
Créances irrécouvrables	1	0
Frais de gestion	19 229	20 067
Frais administratifs CDC	19 229	20 067
Autres frais de gestion	0	0
TOTAL II	485 345	498 749
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-10 828	-8 612
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts créditeurs	0	0
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts débiteurs	54	0
TOTAL IV	54	0
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-54	0
RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)	-10 883	-8 612
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	474 516	490 138
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	485 399	498 749
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 883	-8 612

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2012	2013	2014	2015	2016
REPORT A NOUVEAU	50 000	50 000	50 000	50 000	41 388
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 337	14 161	25 381	-8 612	-10 883
CAPITAUX PROPRES	63 337	64 161	75 381	41 388	30 506

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAIT CARACTERISTIQUE

I - Principes comptables

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties. Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

III – Fait caractéristique

Le financement du 4^{ème} trimestre a été versé en janvier 2017, d'où la constatation au 31/12/2016 d'une subvention à recevoir de la mairie de Paris de 106 176 € et d'un solde bancaire créditeur de 66 873 €.

NOTES SUR LE BILAN

Créances et comptes rattachés

Elles se composent du financement à recevoir de la Mairie de Paris et de la créance de 4 709 € correspond au 4^{ème} acompte des frais administratifs 2016 dû par la Mairie de Paris.

Dettes et comptes rattachés

Le compte de réimputations sur prestations (506 €) concerne 1 dossier.

Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2016 ont été reversées à l'URSSAF en date du 6 janvier 2017 pour un total de 9 169 €.

Les frais administratifs à payer d'un montant de 4 709 € correspondent au 4^{ème} acompte 2016.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal / Prestations servies

La baisse du financement est en lien avec la baisse des prestations servies en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (de 143 fin 2015 à 136 fin 2016).

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire 2016 d'un montant de 10 883 € sera affecté sur le report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

SUDAC
Exercice clos le
31 décembre 2016

**Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations relative au SUDAC au 31 décembre 2016.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du
SUDAC du 31 décembre 2016 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des
autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du SUDAC et ont été établies sous
la responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des
Dépôts et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif
d'exprimer une opinion sur les comptes du SUDAC dans leur ensemble mais porte
sur des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément
aux conventions de gestion, les comptes du SUDAC tenus par la Direction des
retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent
correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les
services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du SUDAC et des rôles
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les
dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont
compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend
pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute
question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de
s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été
intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas
compétence.

SUDAC
Exercice clos le
31 décembre 2016

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2017

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**


Frédéric Trouillard Mignen

MAZARS


Pascal Parant


Sébastien Arnault



AGIRC	:	Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres
ARRCO	:	Association des Régimes de Retraite Complémentaire
CNAVTS	:	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés
CNP	:	Caisse Nationale de Prévoyance
CRAM	:	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
SUDAC	:	Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23